

INSCRIPTION À L'ÉCOLE
Documents à rendre EN MAIRIE
AVANT LE 15 JUIN 2025

Pièces à fournir :

- Carte d'identité de l'enfant **ou** Acte de naissance de moins de 3 mois,
- Cartes d'identité des parents,
- Numéro(s) de téléphone des parents,
- Justificatif de domicile,
- Copies des pages du **Livret de Famille** concernant les parents et les enfants,
- Copie du **carnet de santé** (pages des vaccinations).

Cas particuliers :

λ Pour scolariser un enfant dont les parents sont divorcés :

- Jugement ou convention de divorce, à défaut une attestation conjointe des parents précisant la résidence de l'enfant,
- Justificatif de domicile de la deuxième adresse dans le cas d'une résidence alternée.

λ Si l'enfant est domicilié hors de la commune : fournir le **formulaire de dérogation** dûment complété par l'école et la commune de résidence ainsi que par l'école et la commune d'accueil.

λ Si l'enfant était inscrit dans une autre école auparavant : fournir le **certificat de radiation** délivré par l'école précédente.

INSCRIPTION À LA GARDERIE ET À LA CANTINE

Formulaire d'inscription et de facturation à rendre dans les boîtes aux lettres de l'école concernée AVANT LE 15 JUIN 2025

Formulaire à retirer en mairie.

Vous recevrez vos codes d'accès au Portail Familles par mail dès que l'inscription à l'école sera validée et votre dossier « inscription périscolaire » transmis (vérifier vos courriers indésirables le cas échéant)

Accès au portail familles : <https://mairie-val-doingt.portail-defi.net/>

Délais :

Inscriptions jusqu'au mercredi soir de la semaine précédente pour la cantine

Inscriptions jusqu'à la veille midi pour les garderies du matin et du soir (hors week-end)

Les documents suivants dûment complétés et signés seront à déposer :

- **REGLEMENT INTERIEUR** signé à déposer dans l'onglet « **Mes Alertes** » :
Ce document est obligatoire pour toute inscription ; vous recevrez un mail de confirmation lorsque nos services l'auront validé et vous pourrez alors accéder aux inscriptions ou annulations. Le règlement est à lire attentivement avec votre enfant.
- **DOCUMENTS ANNEXES IMPORTANTS** à déposer dans l'onglet « **Mon Compte** » puis « Transmettre des documents »
 - Attestation CAF de **quotient familial**
 - Mandat **SEPA et RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique
 - **PAI** si votre enfant est concerné par un protocole médical

Précisions :

- Veillez à bien aller jusqu'au bout de la procédure pour VALIDER votre panier ; vous recevrez un mail de confirmation pour toute inscription ou annulation d'activité (cantine ou garderie).
- Pour la garderie du soir, vous inscrivez votre enfant sur la totalité de la plage dédiée, de 16h30 à 18h30, mais vous serez bien facturés à l'heure si vous récupérez votre enfant avant 17h30.
- Il est possible de demander une tarification et une gestion des inscriptions séparées pour les parents séparés, avec deux référents pour un enfant, pour cela envoyer votre demande à la coordinatrice de votre secteur.
- La facture du mois écoulé consultable sur le Portail Familles est uniquement informative, c'est le Trésor Public qui vous envoie les factures.

Si vous avez des difficultés pour imprimer et scanner vos documents, ceux-ci sont disponibles en version papier à la mairie. Vous pourrez ensuite les déposer dans les boîtes aux lettres cantine/garderie de l'école concernée.

COORDONNEES DES COORDINATRICES PERISCOLAIRES POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Emilie MANUS pour les écoles du Bois d'Oingt : periscolaire.bo@valdoingt.org 06.45.96.09.83

Hélène GIMENEZ pour les écoles d'Oingt et Saint-Laurent d'Oingt :
periscolaire.oingt@valdoingt.org, periscolaire.slo@valdoingt.org, 06.79.67.78.43.